

Mai 2016



7^{ème} circonscription du Bas-Rhin

Journal du Député

Patrick Hetzel

2012 - 2016 : 4 années à vos côtés

Arrivé à l'Assemblée nationale en juin 2012, grâce à vos suffrages, quatre années plus tard, force est de constater que nous avons vécu une législature en trompe l'œil. Ces quatre années me laissent un goût d'insatisfaction et me font sentir le décalage entre beaucoup de sujets débattus à l'initiative de la majorité présidentielle dans l'hémicycle et la vie dans nos territoires.

Pourquoi ? Au cours de mes nombreuses rencontres avec vous, habitants, entrepreneurs, forces vives de la circonscription de Saverne, j'ai constaté que vos principaux sujets de préoccupation étaient l'emploi, la réduction du chômage, la pérennité des entreprises, l'avenir de notre jeunesse, le pouvoir d'achat, l'aide aux personnes âgées et la prise en charge liée au vieillissement, l'égal accès aux services publics et aux soins, la prise en compte de la ruralité, la sécurité et la protection de tous, la baisse de la pression fiscale ou encore la simplification administrative.

Plutôt que de prendre à bras le corps ces vrais problèmes, la majorité présidentielle a fait montre de beaucoup d'imagination pour les éluder et nous obliger à débattre et à légiférer de sujets de société qui ont contribué à cliver la société sans apporter de solutions concrètes permettant l'amélioration de votre quotidien. De plus, les gouvernements successifs

nommés par François Hollande ont augmenté la fiscalité pour représenter plus de 50 % du PIB (c'est-à-dire de la création collective de richesse nationale).

Hélas, sur l'ensemble des problèmes concrets de votre quotidien, notre pays n'a pas progressé mais a connu un net recul. Avec mes collègues de l'opposition, nous avons combattu autant que possible pour limiter les impacts négatifs de ces politiques publiques gouvernementales dans lesquelles la dimension humaine était oubliée. Ce travail a consisté à rédiger des amendements, des propositions de loi ou encore à poser des questions au gouvernement pour interpellier les ministres et les alerter.

Le présent journal qui est le troisième que je vous adresse sous cette forme papier, après l'avoir déjà fait en 2014 et en 2015, vous permet de mesurer combien je me suis investi dans cette activité de député au Palais Bourbon, tout en restant aussi très présent à vos côtés au quotidien. Dans les prochains mois, et parallèlement au travail parlementaire qui se poursuit, je travaille à l'élaboration, avec mes collègues de la droite et du centre, d'un projet qui permettra à notre pays de retrouver le chemin de la création de richesse et d'emploi, socle indispensable pour que tous ensemble nous puissions retrouver confiance en l'avenir

et en la France et mettre en œuvre des solutions à vos légitimes préoccupations.

Au cours de ces quatre années, vous avez toujours pu compter sur ma détermination à défendre le bien public et l'intérêt général et à vous rendre compte régulièrement de mon action auprès de vous au travers de mon journal de député et de mon site internet. Bien entendu, je continuerai à rester à votre écoute et disponible pour vous rencontrer.

Continuons à unir nos énergies pour qu'un vent de liberté souffle sur notre pays !

*Fidèlement, sincèrement et
dévotement à vos,*

Patrick HETZEL,
votre député.

Pour suivre mon activité, inscrivez-vous à ma newsletter mensuelle sur www.patrick-hetzel.fr

Education | Formation

La réforme des collèges est un échec

Alors que j'interrogeais la ministre de l'Education nationale au sujet de la réforme du collège, elle a une nouvelle fois répondu à côté. Voici mon intervention :

« Madame la ministre, je sais que vous n'aimez pas l'entendre, mais avec cette réforme du collège, indéniablement, vous nivelez par le bas.

À l'heure où le délitement de l'apprentissage du français et des mathématiques est si profond, introduire la deuxième langue vivante dès la cinquième, même à dose homéopathique, et par ailleurs prendre des heures aux matières fondamentales pour y substituer un enseignement interdisciplinaire, cela revient évidemment à accorder moins d'heures aux matières fondamentales, à un moment où, au contraire, il faudrait insister sur ces matières.

S'il y avait une réforme à faire, c'était éventuellement d'augmenter le volume horaire consacré à ces matières fondamentales au lieu de le réduire.

Sur ce point, nous n'avons jamais obtenu la moindre réponse de votre part.

D'ailleurs vos réponses sont extrêmement fuyantes.

Très vite, votre argumentation devient de nature idéologique. Vous parlez de reproduction sociale mais sur le fond, à savoir la réussite scolaire, depuis deux mois vous ne répondez pas à nos questions. Votre réforme conduit à réduire l'enseignement structuré et structurant au profit d'un enseignement décousu, au travers de l'interdisciplinarité, et ce sans la moindre exigence formelle. Procéder comme vous le faites, je me permets de le dire ici, est particulièrement irresponsable ».

Pourtant, le cap est clair. Si l'on veut améliorer la situation scolaire en France et sortir de la spirale de l'échec, il y a des choses simples à faire, voilà ce que je propose :

- relever le niveau d'exigence de l'école,
- réformer un baccalauréat devenu obsolète,
- donner aux lycées et aux collèges une véritable autonomie avec un chef d'établissement disposant d'une réelle autorité, pouvant choisir une partie de ses équipes enseignantes et adapter le programme et la pédagogie en fonction de la situation,
- centrer l'école primaire sur les apprentissages



Visite du Recteur au Lycée G. Imbert de Sarre-Union - 2016

fondamentaux (lire, écrire, compter) et mettre à profit les dernières connaissances en sciences cognitives pour que l'apprentissage soit efficace (appliquer ce qui marche),
- partir du terrain et arrêter de procéder par des réformes technocratiques venues du ministère. ●

Une année d'études à l'étranger est un atout fantastique

J'ai pris l'initiative d'une proposition qui vise à obtenir l'homologation d'une année scolaire passée à l'étranger.

L'intérêt des jeunes Français, en collège ou en lycée, d'aller passer une année à l'étranger ne cesse de croître. Il y a cependant un obstacle majeur au développement de ces séjours.

La France reste un des rares pays de l'Union Européenne à ne pas reconnaître la période passée à l'étranger dans la scolarité. La plupart de nos voisins européens ont mis en place des dispositifs visant à encourager et à valoriser la mobilité de leurs élèves, en validant la période scolaire effectuée à l'étranger : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Finlande, Italie, Portugal, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie et enfin la Suède.

Les jeunes Français sont notoirement désavantagés, car non seulement aucune équivalence n'est admise à leur retour, mais de surcroît, ils doivent réintégrer le niveau scolaire qu'ils avaient quitté ! De telles mesures sont très contraignantes et les parents deviennent hésitants, ne voulant pas pénaliser leurs enfants. Il arrive même que ce type de projet ne soit pas encouragé au sein d'une institution scolaire. Certains établissements refusent la réinscription lors du retour en France.

Alors que, par exemple, les Allemands sont 11 fois plus nombreux que les Français à passer un an de leur scolarité à l'étranger, il paraît indispensable que la France mette en place une reconnaissance officielle de ce type d'étude et établisse une équivalence attendue par les élèves et leurs



parents. Plus de cent députés se sont déjà ralliés à cette proposition qui permet une ouverture plus grande et une véritable reconnaissance d'un parcours à l'international. ●

Santé | Vie sociale

Favoriser l'installation de médecins par la création de territoires prioritaires

L'Ordre n'a jamais recensé autant de médecins inscrits au tableau (271 970 au 1er janvier 2013), pourtant nos compatriotes habitant les territoires ruraux souffrent d'une véritable désertification médicale :

- la densité des médecins est très inégale sur le territoire : si l'on compte 30 médecins pour 10 000 habitants au niveau national, ils sont 19 pour 10 000 habitants dans certaines zones de la circonscription de Saverne ;

- la démographie médicale est préoccupante : au plan national, près de la moitié des effectifs partira à la retraite d'ici à 2018 ;

- 64 % des Français déclarent avoir renoncé à des

soins faute d'obtenir un rendez-vous médical rapidement ;

- 63 % des étudiants en médecine n'envisagent pas d'exercer dans un territoire rural.

Les maisons de santé sont une première réponse qu'il faut continuer à encourager, mais il faut lutter plus activement. C'est pourquoi j'ai cosigné une proposition de loi qui propose de créer des Territoires Prioritaires pour l'Installation de Médecins (TPIM).

Outre une exonération de l'impôt sur les bénéfices pendant 15 ans, il faut confier aux acteurs territoriaux la responsabilité de bâtir la politique de santé de proximité.

Ces Territoires Prioritaires pour l'Installation de



Médecins devront être définis conjointement, dans chaque région, par l'agence régionale de santé et le conseil régional. ●

Autres actualités

Pour mieux gérer les communes, rendons obligatoire la déclaration de domiciliation

Il n'existe pas, en France, d'obligation d'effectuer une déclaration de changement de domicile lorsque l'on s'installe dans une nouvelle municipalité.

De telles dispositions sont normalement obligatoires en Alsace-Moselle mais non appliquées, notamment depuis que les sanctions ont été abrogées (en 1919). Or, cette déclaration domiciliaire constitue une obligation très répandue en Europe et y est assortie de sanctions. C'est pourquoi j'ai cosigné une proposition de loi qui vise à rendre obligatoire la déclaration de domiciliation auprès de la mairie.

Des raisons administratives

Cela permettra de regrouper les formalités administratives les plus sensibles et de disposer d'une connaissance précise et actualisée de la population d'une commune : identité, date de naissance, adresse du déclarant et des personnes

qui composent son foyer... Cette déclaration sera fort utile aux communes car elle mettra un terme aux procédures très imparfaites de recensement qui sont aujourd'hui complexes et coûteuses. Il est parfois malaisé de fournir une preuve de domiciliation : les traditionnelles factures d'eau, d'électricité ou de téléphone sont de plus en plus souvent dématérialisées par les opérateurs.

L'un des objectifs de ce texte est la prise en compte de la réalité de la population dans chaque commune afin, notamment, d'adapter les sommes versées par l'Etat aux communes pour leur fonctionnement et de permettre aux communes d'anticiper leurs investissements, notamment en matière scolaire.

Des raisons de sécurité

Pour des raisons que les récents évènements tragiques ont malheureusement démontrées,



détenir l'ensemble des indications sur les résidents d'une commune est fondamental.

Un récépissé sera délivré aux personnes ayant effectué leur déclaration de domicile. Il sera indispensable à toute autre démarche liée à l'installation et à la vie dans une commune. ●

Un formulaire « intelligent » pour voter par procuration

Le moyen d'intéresser les Français aux élections dépend de nombreux facteurs, rendre plus simple et moins contraignant le fait d'établir une procuration de vote permettrait sans aucun doute de faire baisser les taux d'abstention record de ces

dernières années. J'ai donc cosigné une proposition de loi visant à la mise en ligne d'un tel dispositif. La procuration serait prise en compte, validée par un retour de mail de l'accusé de réception, et reconnaîtrait la personne à l'aide d'identifiants

utiles à l'occasion de toute autre élection. Bien entendu, pour ceux qui n'auraient pas accès à Internet, le dispositif actuel serait maintenu. ●

Pour plus d'efficacité et de rapidité juridique, étendons la médiation

La médiation civile est une pratique judiciaire française permettant un accord entre les deux parties sur la base d'un compromis. Peu connue, elle offre pourtant la possibilité de résoudre des contentieux à l'amiable et facilement.

Les entreprises y trouvent souvent la possibilité de régler leurs différends sans briser le lien de confiance qui les lie à leurs partenaires commerciaux. Des pays comme le Royaume-Uni, le Canada, les Etats-Unis ou encore l'Italie ont élargi et favorisé la pratique de la médiation.

L'Italie quant à elle n'a introduit la procédure de médiation civile qu'en 2010 mais l'a rendue obligatoire dans plusieurs domaines, notamment pour les questions de copropriété, de division, de succession héréditaire, de diffamation dans

la presse, de responsabilité médicale entraînant dommages et intérêts. En France, ce dispositif reste peu connu et peu pratiqué, faute d'une définition claire et d'une information suffisante sur les modalités de la procédure. Les juges eux-mêmes s'avèrent réticents à ce qu'ils considèrent être une menace à leur monopole d'arbitrage lors d'un conflit. La loi précise que la procédure de médiation ne dessaisit pas le juge de ses fonctions, que le choix du médiateur et la durée de sa mission sont définis par le juge en accord avec les parties.

Un développement de cette procédure pourrait ainsi s'inspirer des bonnes pratiques étrangères. En Italie notamment, la partie qui refuse une médiation et se trouve par la suite condamnée, voit l'ensemble des frais du procès mis à sa charge. Des sanctions ou des aides financières se révéleraient



efficaces pour garantir un recours plus accru à un médiateur.

Voilà pourquoi j'ai rédigé une proposition de loi visant à étendre la pratique de la médiation juridique. Elle prévoit d'aider financièrement les parties souhaitant s'entourer d'un médiateur, dans la perspective d'une justice plus consensuelle, constructive, apaisée, rapide et efficace. ●

Construisons une défense européenne commune

« [...] Plus aucun pays européen n'est en mesure de relever isolément les défis sécuritaires du moment et rester dans la situation actuelle risque fort de mettre à mal la souveraineté de la France et de ses partenaires européens.

[...] l'avenir de notre sécurité nationale n'est pas indépendant de celle des autres Etats européens et pour cela exige la coopération : il s'agit de mettre en œuvre rapidement une véritable défense européenne opérationnelle. Cela impose de surmonter les divergences d'analyse des risques et des menaces [...] si l'Union accepte de conduire une analyse stratégique partagée qui hiérarchiserait les menaces et donnerait des orientations en matière d'emploi et d'équipement des forces. Le second obstacle est celui de l'absence d'instance de décision européenne. Plus difficile à surmonter,

il suppose qu'une autorité soit mandatée pour décider de l'emploi des forces. [...] La décision la plus évidente serait de construire un "Eurogroupe de défense", une "Eurozone de défense" en marge des traités actuels, à l'image de l'euro [...] en mettant en commun les moyens financiers, humains et matériels. L'article 42 du Traité de Lisbonne permet déjà la « Coopération Structurée Permanente ». [...] Il suffit donc d'appliquer les traités.

Il y a urgence face à la crise économique qui pèse sur les dépenses de défense et impose des efforts budgétaires communs.

[...] Convaincus que la seule réponse possible aux crises et aux conflits, actuels et futurs ne peut être qu'europpéenne, nous appelons les chefs d'Etats et de Gouvernements à faire de l'Europe une véritable puissance autonome capable de peser sur la scène



internationale et redonner ainsi souffle et vie au projet européen ».

Tribune co-signée par Patrick Hetzel avec des membres du Centre Européen de défense. ●

Agriculture

Soutenons l'agriculture française

Depuis plusieurs mois, l'agriculture souffre d'une situation économique et sociale dramatique mettant en danger la pérennité des exploitations, tout particulièrement celle des filières d'élevage.

Les parlementaires et élus de la Majorité alsacienne, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire pour notre pays, manifestent leur solidarité et leur soutien aux agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource inestimable pour l'activité économique et le rayonnement de nos territoires. Ensemble, les élus s'engagent à défendre des mesures concrètes qui entraîneront une valorisation des produits issus de l'agriculture française, une meilleure rémunération

des producteurs et une juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières agricoles et agroalimentaires. Avec la restauration collective, les collectivités et l'Etat peuvent agir en privilégiant les producteurs de proximité.

Afin de permettre au consommateur de choisir l'approvisionnement en produits d'origine française, il est vital de développer un étiquetage adéquat portant sur l'origine des produits frais et/ou transformés. Enfin, les élus de la Majorité alsacienne demandent au Gouvernement de prendre des mesures afin d'éviter la surtransposition des règlements UE ainsi que les distorsions sur les coûts de main d'œuvre.

Motion signée par un grand nombre d'élus alsaciens



(liste consultable sur www.patrick-hetzel.fr rubrique Agriculture|Ruralité).

Economie | Emploi

Sécurisons le statut des Jeunes Entreprises Innovantes

J'ai cosigné une proposition de loi qui a pour objectif d'améliorer le statut des jeunes entreprises innovantes.

Dans la majorité des cas, face aux mutations du marché du travail, les pays industrialisés ont fait le choix de développer une politique avantageuse en faveur des jeunes entreprises innovantes (JEI). Afin d'encourager la création de petites et moyennes entreprises effectuant des travaux de recherche, la France a créé en 2004 un régime de faveur applicable aux JEI.

Aujourd'hui, plus de 6 600 entreprises bénéficient de ce statut, et on estime que 300 nouvelles se

constituent chaque année. Ce dispositif a permis de consolider partiellement ces jeunes structures innovantes et de créer par la même occasion plus de 20 000 emplois. Il permet aux JEI de bénéficier de certains avantages fiscaux. Malgré cela, les JEI ont généralement besoin de plus de temps pour parfaire leurs innovations et démarcher des investisseurs. Dans la pratique, les bénéfices réalisés ne sont d'ailleurs que très rarement distribués lors des premiers exercices étant donné leur importance sur le développement de ces entreprises.

Il convient aujourd'hui de soutenir davantage les premières années d'existence de ces entreprises



en adaptant plus concrètement ce régime à leur quotidien. C'est ce que propose cette loi fiscale.

Un gage de sérieux : le brevet professionnel

Dans l'hémicycle, mardi 2 février 2016, j'ai posé une question au Gouvernement concernant la qualification professionnelle dans les métiers de la coiffure.

En effet, le ministre de l'économie a déclaré qu'il souhaitait supprimer l'obligation de détenir un brevet professionnel pour ouvrir un salon de coiffure. La profession de coiffeur est exigeante,

complexe ; elle s'apprend. Il paraît dangereux de rabaisser le niveau de qualification, tant pour la sécurité de nos concitoyens que pour la santé économique de ce secteur. Le brevet professionnel est un gage de sérieux, qu'il faut maintenir. Je ne pense pas qu'abaisser le niveau de qualification soit le bon levier à actionner pour relancer l'économie, au contraire ! Améliorer la qualification et les compétences sont des leviers forts pour un retour vers l'emploi



Operation "J'aime mon coiffeur" - Saverny - 2016

Chômage : la France hélas en décrochage

Alors que l'emploi reste le premier sujet de préoccupation de nos concitoyens, les chiffres sont accablants.

En 36 mois de mandat, il y eut 31 mois de hausse du chômage. En trois ans, entre la fin avril 2012, à la veille de l'élection de François Hollande, et avril 2015, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, toutes catégories confondues et pour la France entière (outre-mer compris), est passé de 5,2 millions à 6,3 millions, soit une progression de 21 %. Pour les seuls chômeurs de catégorie A, les sans-

emplois stricts, nous sommes passés, en métropole, de 2,8 millions à 3,5 millions, soit une progression de 647 000 (+ 22%).

Si l'on y ajoute les chômeurs de catégories B et C, qui ont une activité réduite, l'on atteint 5,3 millions de demandeurs d'emploi, en hausse de plus d'1 million en trois ans !

Il est temps de mettre enfin le cap sur une politique qui permet de créer des emplois. La France a besoin d'un big bang économique et social et pas de mesures cosmétiques.



Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin
Laurent BURCKEL, suppléant

contact@patrick-hetzel.fr

Permanences parlementaires :

9 rue de la Gare 67700 SAVERNE
Catherine RIEFFEL • Nathalie LOZITO
Tél. 03 88 91 25 88

14 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION
Nadine HOLDERITH-WEISS
Tél. 03 88 00 60 08



www.patrick-hetzel.fr



@patrickhetzel

Directeur de la publication
Patrick HETZEL

Impression
Imp. Scheuer - Drulingen

Dépôt légal
Mai 2016 ISSN 2274-7338

Crédit photo ©Assemblée nationale